BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN (BPCC) PAR LA VILLE DE GRAVELINES

La municipalité de Gravelines met en place une bourse au permis afin d'aider au financement de celui-ci, en échange de 80 heures de volontariat auprès d"une association de la ville.
Cette bourse est accessible :

âgés de 17 à 25 ans (au 1er janvier)
habiter gravelines depuis plus d'un an
souhaiter s'inscrire dans une auto-école de la ville

Le montant de cette aide dépend du quotient familial (de 300 à 800 €), un nombre de bénéficiaire est aussi limité.
Plus d'informations en prenant contact avec la mairie ou via ce document : https://www.ville-gravelines.fr/sites/default/files/bourse-permis-citoyen-2024-notice.pdf

https://www.ville-gravelines.fr/bourse-au-permis-de-conduire-citoyen-bpcc

Mairie de Gravelines -Direction Petite Enfance, Enfance et Jeunesse:
rue Léon Blum
Centre Administratif - Maison des associations et du citoyen
59820 - Gravelines
https://www.ville-gravelines.fr/